



DEMANDE DE BRANCHEMENT

EAU POTABLE

ASSAINISSEMENT

Nom du demandeur : Prénom :

Adresse actuelle :

.....

Téléphone :

Personne à contacter pour le suivi du chantier :

Téléphone :

IDENTIFICATION DU BRANCHEMENT

Commune :

Rue ou lieu-dit : Référence cadastrale :

Terrain constructible : oui non Zone au Plan Local d'Urbanisme :

Surface de plancher de l'immeuble :

USAGE DU BRANCHEMENT

- | | | |
|-------------------------|-----------------------|-------------------------------|
| - Particulier : oui non | - Collectif : oui non | - Nombre de logements : |
| - Industriel : oui non | - Agricole : oui non | - Préciser l'activité : |

BESOIN EN EAU (pour usage agricole ou industriel)

- M³/jour : Débit maximum demandé :

SYSTEME D'ASSAINISSEMENT PREVU (pour demande de branchement assainissement)

- | | |
|------------------------------|----------------|
| - Branchement d'eaux usées : | oui non |
| - Fosse septique : | oui non |
| - Epannage : | oui non |
| - Autre : | Préciser |

Certifié exact,
Signature

Je soussigné

Demande un branchement d'eau et / ou un branchement au réseau d'assainissement ⁽¹⁾

pour l'immeuble ou le terrain situé :

.....

Surface de plancher de l'immeuble :

Afin d'obtenir l'autorisation de voirie délivrée par la Commune, la Direction Départementale de l'Équipement ou le Conseil Général et l'établissement d'un devis par la SAUR, fermier du Syndicat et de la Commune, nous vous demandons de joindre :

- un plan de situation
- un plan de masse indiquant l'emplacement souhaité du compteur ou/et du tabouret de branchement assainissement, à baliser par vos soins sur votre terrain
- un extrait du P.L.U.

Dès réception, la SAUR, BP 138, 29120 PONT L'ABBE, téléphone : 02.98.82.73.10, vous transmettra un devis/facture dans les 10 jours ouvrés après transmission de tous ces documents.

Après réception de votre règlement et obtention par la SAUR, des autorisations administratives, le branchement sera réalisé dans un délai de 35 jours ouvrés.

L'acceptation d'un branchement sur un terrain n'engage en rien la Commune en ce qui concerne la constructibilité de ce terrain. En cas d'utilisation du terrain en non-conformité avec l'autorisation obtenue, la Commune se réserve le droit de demander au fermier du Syndicat et de la Commune la coupure du branchement.

A, le

Signature

Pour accord

Pour accord

Le Maire

Le Syndicat

(1) Rayer la mention éventuellement inutile